

Destinataires

Éleveurs bovins, ovins, caprins, porcins

Note d'information

Rodez, le 10 août 2010

Madame, Monsieur,

Chaque année à cette période, nous envoyons, aux délégués communaux des GDS locaux un « flash info » sur l'actualité des dossiers sanitaires en cours.

Compte tenu des évolutions présentées sur le dossier F.C.O. lors du comité national qui s'est réuni fin juillet, le « flash info » est diffusé à tous les éleveurs avec en annexe la dernière version du document « Info FCO » (qui peut être consulté sur le site www.fodsa.com)

En effet, le Ministère de l'Alimentation a décidé de permettre aux éleveurs de procéder eux-mêmes à la vaccination de leurs animaux (*cheptel souche*) dans le cadre de la prochaine campagne de vaccination à caractère volontaire, contre la F.C.O. qui débutera en novembre 2010.

Dès l'année dernière, **GDS France et le réseau des GDS** avaient formulé, auprès de l'Administration, des propositions permettant d'évoluer vers cette hypothèse.

Vous trouverez dans le document F.C.O. en annexe, des informations complémentaires sur les orientations (paragraphe 2 et 8).

☞ **M.R.L.C. (Maladies Réputées Légalement Contagieuses)**

Depuis le début de l'année 2010, nous avons recensé sur le département de l'Aveyron, 4 cas de Tremblante atypique en ovin. Nous rappelons une nouvelle fois aux éleveurs l'importance de n'introduire en élevage que des béliers résistants

Deux cas de Tuberculose observés sur le département en 2009 avaient entraîné un protocole d'assainissement. Ces deux cas mettent en évidence l'importance de la surveillance de cette maladie à travers des contrôles en abattoir sur les animaux de plus de 24 mois issus de cheptels à risques (*suspicion ou renouvellement de troupeau pour cause de tuberculose*). La tuberculose est donc un exemple concret de l'intérêt de l'épidémiosurveillance vis-à-vis des maladies réglementées. En effet, il a été enregistré une augmentation du nombre de foyers tuberculeux, principalement dans deux régions françaises. Il est important de rester vigilants car l'augmentation du nombre de dossiers pourrait remettre en cause le statut « *indemne de tuberculose* » pour la France au sein de l'Union Européenne.

☞ **B.V.D. : 3 actions techniques sont réalisées et soutenues financièrement sur le département :**

- Le dépistage virologique à l'achat réalisé systématiquement sur les prises de sang d'introduction.
- Les plans d'aides techniques et financiers destinés aux cheptels dans lesquels les animaux IPI, animaux porteurs du virus BVD, ont été détectés dans les cheptels allaitants ou laitiers.
- Une surveillance sérologique sur lait de tank dans les cheptels bovins lait en mai et en octobre. L'évolution des résultats de chaque cheptel est analysée et si une augmentation importante des taux d'anticorps est détectée, une lettre d'alerte sera envoyée.

☞ **Paratuberculose**

Les plans d'aides techniques et financiers sont proposés aux cheptels ayant eu des cas cliniques de paratuberculose que ce soit des cheptels bovins ou caprins. Pour les caprins, depuis 2009, un vaccin est de nouveau disponible (sous réserve de monter un dossier et d'obtenir l'autorisation de la DGAL).

D'autre part, la FODSA délivre les attestations de garantie aux cheptels bovins engagés dans une démarche de garantie (référentiel national de l'ACERSA).

Fédération des Organismes de Défense Sanitaire de l'Aveyron

Avenue des Ébénistes - BP 3206 - Z.A. de Bel Air - 12032 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05.65.42.18.92 - Fax : 05.65.42.99.09 - e-mail : gds12@reseaugds.com - site : www.fodsa.com



☞ **Besnoitiose ou Maladie de la peau d'éléphant** : Même si les cas ne sont pas fréquents sur le département, la maladie est actuellement bien installée notamment dans le Sud Aveyron. La maladie peut avoir un impact économique important. L'achat d'animaux porteurs est une voie majeure d'introduction de la maladie. Pour se protéger, une prise de sang de contrôle peut être réalisée à l'achat.

☞ **I.B.R.**

En ce qui concerne la certification ACERSA à travers le STC 12 (*schéma territorial de certification*) près de 45 % des cheptels sont engagés dans la démarche. Pour le suivi prophylaxie IBR, conformément aux procédures de gestion réactualisées (*au regard de l'arrêté ministériel*), les courriers et les documents de suivi de vaccination des bovins positifs sont régulièrement envoyés aux vétérinaires et aux éleveurs sous contrôle de la DDCSPP 12.

☞ **Border Disease :**

Suite à la recrudescence de cas en 2008, le dépistage sérologique a été renforcé sur le département dès 2009. Environ 80 % des cheptels sont analysés chaque année lors de la prophylaxie. Suite à ce suivi, nous constatons qu'en 2009 et 2010, le pourcentage de cheptels nouvellement contaminés ne faiblit pas : 2 % des cheptels sont contaminés chaque année. L'impact économique peut être majeur mais il peut aussi passer inaperçu et seuls les résultats de fertilité peuvent être altérés.

- Ovins allaitants : le pourcentage de cheptels positifs est très élevé ! Plus de 20 % des cheptels sont séropositifs et un nombre important de cheptels est encore contaminé cette année. Dans ces cheptels, seuls les résultats de reproduction peuvent être altérés. Vivre avec la maladie n'est pas une fatalité : la circulation de ce virus peut être maîtrisée moyennant des précautions sur le choix de son renouvellement et de ses achats, des précautions hygiéniques, voire via la vaccination.
- Ovins laitiers : la FODSA, en partenariat avec Aveyron Labo et l'école vétérinaire de Toulouse, essaie de développer un kit d'analyses sérologiques sur le lait de tank depuis 2009. Les premiers résultats sont encourageants. De nouveaux tests ont été réalisés en 2010 et nous espérons que le dépistage sur le lait pourra commencer dès l'hiver 2010 en complément de la surveillance effectuée avec la prophylaxie annuelle.

☞ **La fièvre Q** est un sujet d'actualité du fait des récents problèmes observés aux Pays Bas. A ce titre, un groupe de travail a été initié par le Ministère et réuni par l'ACERSA (*Association pour la certification de la santé animale en élevage*). Ce groupe de travail rassemble des membres de l'INRA (*Institut National de la Recherche Agronomique*), de l'AFSSA (*Association Française de la Sécurité Sanitaire des Aliments*), de l'institut de l'élevage, des G.D.S., des laboratoires d'analyses, des vétérinaires... La FODSA participe à ce groupe de travail dont les missions sont, notamment, d'adapter un plan de maîtrise de la maladie ainsi que de définir des mesures sanitaires à mettre en place en cas de résultats positifs sur un élevage.

☞ **La collecte des déchets d'activités de soins en élevage** compte 4 557 engagés, soit près de la moitié des agriculteurs du département. Ce sont au total 8 247 containers qui ont été distribués depuis la mise en place de la collecte en juin 2006. Les collectes sont organisées annuellement sur l'ensemble du département mais il est également possible de déposer les containers à la FODSA aux jours et heures d'ouverture du magasin.

☞ **Après avoir mis en place le concept des journées de formation éleveur infirmier** en bovin avec les GDS locaux et le GTV, il y a deux ans, il va être proposé également le même concept pour les éleveurs de petits ruminants à partir de fin 2010.

☞ **La surveillance SDRP et Aujeszky en élevage porcin**, n'a pas révélé pour l'instant de suspicion dans le département.

☞ **Le nombre élevé de mouvements d'animaux** pour notre département conforte l'importance du contrôle d'introduction et de quarantaine vis-à-vis de diverses maladies pour les bovins (IBR, paratuberculose, BVD, néosporose, besnoitiose,...) sans oublier la Border Disease pour les ovins et la paratuberculose pour les caprins.

FODSA Services SAS (FARAGO Aveyron) qui fait partie du réseau FARAGO France (filiale des G.D.S.) propose dans le cadre de l'approche sanitaire, le service Qualité de l'eau : analyses, traitement de l'eau, curage de puits, ...

Divers services sont également proposés :

Parage bovin, équin et caprin, désinfection, protocole de désinsectisation, dératisation, détauipisation, ambiance bâtiment (ventilation et bien être animal), rainurage, service vente (pharmacie murale, clôtures, piquets bois, tubulaire, glissières, raticide, désinfectants, insecticides, petit matériel d'élevage, etc...

Vous pouvez également nous contacter à l'adresse e-mail : gds12@reseaugds.com

Vous trouverez sur le site FODSA, des formulaires ou imprimés qui sont téléchargeables.

La FODSA (GDS Aveyron et FARAGO Aveyron) est à votre disposition pour tout complément d'information
Il est également possible de consulter www.fodsa.com sur d'autres thèmes sanitaires.